

OPERATION Plus de RAS à l'ARS NON au LINKY VICTIMES DES ONDES



Interpellons nos Agences Régionales de Santé.

Nous vous proposons par une action simple de montrer que nous sommes nombreux et à l'aube d'un scandale sanitaire. Pour réussir pleinement, il est nécessaire qu'un maximum de victimes (ou leurs proches) y participent.

Pourquoi ?

L'Agence Régionale de Santé est chargée de mettre en œuvre la politique de santé publique au niveau régional. Pour ce faire, il existe une relation étroite entre les ARS et la Direction Générale de la Santé.

Lors de notre rendez-vous, le 7 octobre dernier, au ministère de la santé, les responsables de la DGS nous ont indiqué mener une veille auprès de l'ensemble des ARS ! A notre demande, elles se sont engagées à faire un état des lieux systématique des remontées des instances régionales de santé.

Nous avons également obtenu la promesse d'une prise de contact avec ERDF pour demander d'entendre avec bienveillance les demandes de non-installation du Linky chez les personnes électrosensibles.

Alors c'est vraiment le moment de se manifester.

Si vous ne le faites pas pour vous-même, faites-le en pensant aux personnes les plus atteintes qui sont contraintes de survivre dans des conditions précaires inacceptables à notre époque. Pensez aussi aux enfants et adolescents qui sont baignés depuis leur conception dans cette pollution invisible.

Comment procéder ?

On a essayé de faire simple ! Complétez le courrier modèle ci-joint, en y indiquant vos coordonnées et en y ajoutant quelques lignes sur votre situation. **Envoyez au plus vite ce courrier à votre ARS.**

Vous trouverez ci-dessous des questions qui peuvent vous guider dans la rédaction de ces quelques lignes.

Si vous le souhaitez, vous pouvez ajouter un témoignage à votre courrier ou formuler une demande en lien avec les attributions de l'ARS.

Un témoignage d'une seule page allant à l'essentiel est bien souvent suffisant. Veillez à

être le plus concis et courtois possible pour un meilleur impact.

Vous pouvez si nécessaire demander des mesures à votre domicile. Vous trouverez plus d'informations ci-dessous.

Destinataires

Vous trouverez l'adresse de votre ARS ci-dessous.

Il est important que vous nous fassiez parvenir votre courrier pour que nous ayons un retour de cette opération pour pouvoir en faire le bilan.



Adressez votre courrier à :

L'ARS de votre région
avec copie
PRIARTEM
5, Cour de la Ferme Saint-Lazare
75010 Paris

ou par email :
action (at) electrosensible.org (remplacer at par @)

Gardez une copie de votre envoi.

Envoyer la copie des réponses qui vous seront faites à PRIARTEM

Demandez des mesures ?

Beaucoup sont dubitatifs sur l'intérêt de faire procéder à des mesures officielles. Pourtant, c'est une demande très importante, notamment en passant par l'intermédiaire de l'ARS.

En effet, l'ARS va être obligée d'ouvrir un dossier et de faire une enquête. Elle disposera ainsi de plaintes de santé avec des expositions en-dessous des normes réglementaires. Ces mesures sont remontées à l'ANSES qui pourra les analyser.

Attention : Il ne paraît pas judicieux de faire une demande de mesures si vous avez réussi à rendre votre logement faiblement irradié car votre demande semblerait non justifiée et serait contre-productive.

Remplissez le formulaire de demande qui est disponible ici :

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_15003.do

Dans la partie III Précisions sur la demande : **Cochez le n°3** - « de connaître l'exposition détaillée pour chaque bande de fréquence pour l'ensemble des fréquences. »

et ajouter si besoin et selon les cas dans la rubrique « Autres précisions éventuelles » :
_ « *en raison de la présence de faisceaux hertziens à proximité de mon domicile ou dont la trajectoire impacte mon domicile, je demande à ce que ces fréquences spécifiques soient mesurées.* »

Ajoutez : « *je demande à connaître le niveau total (somme quadratique) et la contribution opérateur par opérateur.* »

Dans la partie V – Signature et transmission de la demande – Organisme choisi : cochez « Autre » et indiquez les coordonnées de votre ARS

Pour vous aider à remplir, voir la notice explicative :

<https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/getNotice.do?cerfaNotice=51733&cerfaFormulaire=15003>

Merci

Cette action n'a pas pour objectif de référencer les malades des ondes... Vous êtes déjà plus de 3000 inscrits ! **Il s'agit d'une opération de signalement.**

Associations et collectifs, nous remercions par avance de relayer l'opération !

Merci de votre participation. Nous vous vous tiendrons informés de l'avancée de cette action.

Bien à vous,

L'équipe de PRIARTEM / Les électrosensibles de France.



Les ARS

Les Agences Régionales de Santé ont pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble de notre système de santé. Elles sont responsables de la sécurité sanitaire, des actions de prévention menées dans la région, de l'organisation de l'offre de soins en fonction des besoins de la population, y compris dans les structures d'accueil des personnes âgées ou handicapées. Elles garantissent une approche plus cohérente et plus efficace des politiques de santé menées sur un territoire et permettent une plus grande fluidité du parcours de soin, pour répondre aux besoins des patients.



Instruction DGS/EA n°2011-406 du 26 octobre 2011 relative aux missions des ARS dans le domaine de la santé environnementale, fiche mission « rayonnements non ionisants » :

http://www.sante.gouv.fr/fichiers/bo/2012/12-01/ste_20120001_0100_0112.pdf

...

Thèmes pouvant être abordés pour votre témoignage	Exemples de questions pour vous aider à rédiger
L'historique de votre intolérance ou de votre maladie	<p>Comment avez-vous découvert votre intolérance aux champs électromagnétiques?</p> <p>Quand avez-vous ressenti les premiers symptômes que l'on peut attribuer à l'électrosensibilité ?</p> <p>Quand et comment avez-vous fait le lien avec l'exposition aux CEM ? Est-elle apparue subitement ou bien progressivement ?</p> <p>A quel âge ? Précisez si vous êtes un homme ou une femme et votre âge aujourd'hui.</p> <p>Avez-vous subi des rayonnements importants ? Dans quels lieux ? Quels types d'émetteurs ?</p> <p>Comment votre état de santé a-t-il évolué ?</p> <p>Avez-vous développé d'autres problèmes (chimico-sensibilité, photo sensibilité, maladies chroniques...) ?</p>
Le tableau clinique	Quels sont les symptômes qui vous touchent ? A quel niveau de gravité ? Problèmes cutanés, neurologiques...
Les sources d'émission qui vous sont nuisibles	<p>Quelles sources vous déclenchent vos symptômes ?</p> <p>Avez-vous réalisé des mesures d'exposition (valeurs) ?</p>
Les actions que vous avez mises en œuvre	<p>Comment vivez-vous aujourd'hui ? Dans quelle région ? Avez-vous dû déménager ? Comment vous protégez-vous ? Quels moyens financiers y avez-vous consacrés ?</p> <p>Avez-vous entrepris des actions auprès de votre employeur ou auprès de responsables ?</p> <p>Avez-vous entrepris des actions auprès des opérateurs, des collectivités... ? Création d'un collectif, association...</p>
La nature de la prise en charge médicale et les difficultés rencontrées	<p>Êtes-vous suivi médicalement ? Votre médecin a-t-il suffisamment d'informations pour vous prendre en charge efficacement ?</p> <p>Avez-vous trouvé un traitement pour améliorer votre état de santé ? Quelle part reste à votre charge financière ?</p>

<p>La situation administrative dans laquelle vous vous trouvez et les difficultés rencontrées</p>	<p>Quelles ont été les conséquences sur votre activité professionnelle ? Travaillez-vous toujours ? Subissez-vous des pertes de revenus ou d'emploi ?</p> <p>Quelle est la situation de votre dossier au niveau des organismes de sécurité sociale ? Êtes-vous placé en invalidité ? Avez-vous demandé la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ?</p>
<p>Les conséquences sur votre vie</p>	<p>Votre entourage comprend-t-il votre problème ?</p> <p>Quelles sont les conséquences sur votre vie sociale, culturelle, vos déplacements...</p>

Vous pouvez également joindre un article de presse vous concernant ou tous documents que vous trouverez utile.

Veillez vous concentrer essentiellement sur vous ! Évitez de faire des revendications générales, car cela nécessite réflexion, débat et consensus :

Par exemple, demander 0,6V/m pour des personnes électrohypersensibles alors que de certaines sont sensibles à des valeurs bien plus faibles pourrait être contre-productif ! Toutefois, un abaissement des puissances est indispensable et sera bénéfique pour la santé de tous.

Par contre, vous pouvez faire des demandes vous concernant, en lien avec les attributions de l'ARS :

non accessibilité des lieux publics, logement insalubre du fait de l'irradiation, non accès aux soins en sécurité, refus d'aménagement de poste, contestation des arrêts de travail, errance médicale, soins inappropriés, recherche d'un lieu de repos ou de vie adapté...

Liste des ARS au 27/08/2015

<p><i>Alsace</i> Cité administrative Gaujot 14 rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Cedex</p>	<p><i>Ile-de-France</i> Millénaire 2 35 rue de la Gare 75935 PARIS Cedex 19</p>
<p><i>Aquitaine</i> Espace Rodesse 103 bis rue Belleville CS 91 704 33063 BORDEAUX Cedex</p>	<p><i>Languedoc-Roussillon</i> Parc Club du Millénaire 1025, rue Henri Becquerel CS 30001 34067 MONTPELLIER Cedex 2</p>
<p><i>Auvergne</i> 60 avenue de l'Union Soviétique 63057 CLERMONT FERRAND Cedex 1</p>	<p><i>Limousin</i> 24, rue Donzelot CS 13108 87031 LIMOGES Cedex 1</p>
<p><i>Basse-Normandie</i> Espace Claude Monet 2, Place Jean Nouzille CS 55035 14050 CAEN Cedex 4</p>	<p><i>Lorraine</i> 3, boulevard Joffre CS 80071 54036 NANCY Cedex</p>
<p><i>Bourgogne</i> Le Diapason 2, place des Savoires CS 73535 21035 DIJON Cedex</p>	<p><i>Martinique</i> Centre d'affaires "Agora" - ZAC de l'Etang Z'abricot - Pointe des grives BP 656 97263 FORT DE FRANCE Cedex</p>
<p><i>Bretagne</i> 6 place des Colombes CS 14253 35042 RENNES Cedex</p>	<p><i>Midi-Pyrénées</i> 10 Chemin du raisin 31050 TOULOUSE</p>
<p><i>Centre</i> Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier BP 74409 45044 ORLEANS Cedex 1</p>	<p><i>Nord Pas de Calais</i> Bâtiment Onix A 556 avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE</p>
<p><i>Champagne-Ardenne</i> 2 rue Dom Pérignon CS 40513 51007 CHALONS EN CHAMPAGNE</p>	<p><i>Pays de la Loire</i> 17 boulevard Gaston Doumergue CS 56 233 44262 NANTES Cedex 2</p>
<p><i>Corse</i> Quartier Saint Joseph - Immeuble Castellani CS 13 003 20700 AJACCIO Cedex 9</p>	<p><i>Picardie</i> 52 rue Daire 80037 AMIENS Cedex 1</p>
<p><i>Franche-Comté</i> La City 3 Avenue Louise Michel 25044 BESANCON Cedex</p>	<p><i>Poitou-Charentes</i> 4 rue Micheline Ostermeyer BP 20570 86021 POITIERS Cedex</p>
<p><i>Guadeloupe</i> Rue des archives Bisday 97113 GOURBEYRE</p>	<p><i>Provence Alpes Côte d'Azur</i> 132 Boulevard de Paris CS 50039 13331 MARSEILLE Cedex 03</p>
<p><i>Guyane</i> 66 avenue des Flamboyants BP 696 97336 CAYENNE Cedex</p>	<p><i>Océan Indien</i> 2 bis avenue Georges Brassens CS 61002 97743 SAINT DENIS Cedex 9</p>
<p><i>Haute-Normandie</i> Immeuble "Le Mail" 31, rue Malouet BP 2061 76040 ROUEN Cedex</p>	<p><i>Rhône-Alpes</i> 129 rue Servient 69418 LYON Cedex 03</p>

Source : http://www.ars.sante.fr/fileadmin/PORTAIL/Internet_contact/2015-08-26_Annuaire_DG_ARS.pdf